

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021, a adopté le règlement suivant :

**1320-2021 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1188 RELATIF À LA VIDANGE ET À LA VALORISATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS NUMÉROS 1, 2 ET 3 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 608 000\$.**

La Municipalité a reçu le 8 octobre 2021, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un emprunt additionnel n'excédant pas 507 134 \$.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1320-2021](#) [PDF – 133 Ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 13 octobre 2021.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

---

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement no 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 13 octobre 2021, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 13 octobre 2021.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe